

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11

tél : 01 43 57 16 16

site internet : www.fcpe.asso.fr email : fcpe@fcpe.asso.fr

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

f [facebook.com/fcpe.nationale](https://www.facebook.com/fcpe.nationale)

🐦 @FCPE_nationale



fcpe

La fédération
au service
de tous
les parents

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, **c'est se donner les moyens d'agir collectivement** pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de **se former et de s'informer** sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, directions académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !

L'assurance scolaire est indispensable !

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

L'assurance scolaire MAE est à partir de 11,30 € par an...
Adhérez sur www.mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR



Ensemble,
changeons l'école

Parents rejoignez la FCPE

Votre adhésion et votre participation permettent à la Fédération des conseils de parents d'élèves, de continuer à défendre les droits des parents et des enfants.

Bulletin
d'adhésion
école-collège-lycée

Prenez contact
avec la FCPE

Le parent

Nom du parent adhérent Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tel. Tél. portable E-mail

Les enfants

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Nom de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Classe

Des parents au service d'autres parents

Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...

Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration, caisse des écoles...

Dans les commissions départementales : appels, affectations, bourses, transports, MDPH...

Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...

Dans les discussions avec les pouvoirs publics (préfet, recteur, directeur académique, élus...)

Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...)

Je rejoins la FCPE

- Adhésion annuelle 20,00 €
Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾
- Adhésion annuelle 17,00 €
Adhésion sans La Revue des Parents
- Cotisation de soutien facultative €
(exemple : 50 € - 66 % = 17 €)
- Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
 Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.
 (2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

Date et signature :

Si vous souhaitez :

- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
 Étiez-vous adhérent l'année dernière oui non
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
 Nom de l'école
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
 Nom de l'établissement
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

La revue des parents

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an).

3,35 € pour les adhérents
 6 € pour les non-adhérents

